



Compte rendu de la 7^{ème} Assemblée générale du CCR Sud

Jeudi 18 juillet 2013, Aquarium de la Porte Dorée (Paris)

Le compte rendu de la précédente Assemblée Générale est adopté.

1. Présidence du CCR Sud

Victor Badiola souhaite modifier l'ordre du jour et propose d'avancer le point sur la présidence du CCR Sud. Conformément à la décision prise en comité exécutif, **Aurélio Bilbao Barrantica** est l'unique candidat présenté par le comité exécutif pour la présidence du CCR Sud, et sa candidature est approuvée à l'unanimité. **B. Guerin** remercie V. Badiola pour sa présidence qui a toujours été neutre et pour la qualité de l'animation des réunions. Les membres applaudissent V. Badiola. **A. Bilbao** a remercié les membres du CCR pour leur confiance et souhaite pouvoir être en contact avec tout le monde à l'avenir.

→ **Aurelio Bilbao Barrantica est adopté par unanimité pour présider le CCR Sud de Juillet 2013 à Juillet 2015 (à cette date, la mandat du comité exécutif, des vice-présidents et de la présidence sera renouvelé).**

2. Information du CCR Pélagique (par Mercedes Rodriguez – OP LUGO)

M. Rodriguez présente la sollicitation du CCR Pélagique qui propose aux organisations membres du CCR Sud et pêchant du chinchard de fournir leurs données de rejets et d'indiquer les causes probables de ces rejets. En parallèle, les membres portugais et espagnols sont invités à travailler ensemble pour préparer un plan de gestion pour la composante sud de ce stock. M. Rodriguez indique que des contacts ont déjà été pris avec l'IEO pour préparer ce travail.

Plusieurs membres expriment leur satisfaction que le CCR Pélagique se montre disposé aujourd'hui à faciliter la collaboration mais il est noté que des questions demeurent également sur la gestion du maquereau, et sur la sardine dans les eaux ibériques (hors de la compétence du CCR Pélagique).

→ **La présentation faite par M. Rodriguez sera transmise aux membres du CCR Sud par le secrétariat et un point sera fait à l'occasion de la prochaine réunion du CCR Pélagique.**

3. Présentation du 6^e exercice de fonctionnement du CCR Sud

a. Travaux réalisés lors du 6^e exercice

Le CCR Sud a suivi les cinq priorités proposées dans son programme de travail, adopté par l'assemblée générale. 1) Sur les plans de gestion, le CCR Sud a continué à travailler sur l'anchois, la sole, le merlu sud et la préparation des plans de gestion pour les pêcheries mixtes grâce au projet GEPETO. Plans de gestion : anchois, sole, merlu sud et préparation des plans de gestion pour les pêcheries mixtes. 2) Réduction des rejets : le CCR Sud a monté le projet SIMBAD et organisé un





atelier spécifique sur la sélectivité de la pêche chalutière. 3) Valorisation des produits : le projet Valorpescar a été monté et débattu, plusieurs réunions ont été organisées pour l'IGP Anchois, et enfin une demande d'augmentation des fonds alloués au régime POSEI a été formulée. 4) Réforme de la PCP : plusieurs contributions ont été transmises aux institutions : sur le futur fonds européen, sur l'organisation commune des marchés, sur le futur des CCR, et des débats ont pris place sur la création d'un futur CCR pour les régions ultra-périphériques. 5) Amélioration de la connaissance : un atelier de travail a été organisé avec le CIEM permettant d'identifier les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'avis sur les stocks et atelier commun avec les CCR Mer du Nord et Nord Ouest.

Même si les résultats obtenus par le CCR Sud sont encore difficilement quantifiables, le CCR constitue une plateforme unique sur l'atlantique sud et qu'il bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance institutionnelle de la part de la DG MARE et des états. Il suppose une nouvelle manière de travailler, plus dans la concertation et la construction. On note quand même quelques résultats particuliers : sur la sole, une requête a été adressée au CIEM pour tester un scénario d'exploitation à TAC constant ; sur l'anchois, les accords de Bilbao ont été renouvelés ; sur le régime POSEI : une augmentation de l'enveloppe financière a été proposée par la DG MARE dans le cadre du FEAMP.

b. Adoption des comptes du 6^e exercice

Le commissaire aux comptes du CCR Sud (**Philippe Tesson**, In Extenso) présente les comptes pour l'exercice écoulé en expliquant qu'il a notamment provisionné des risques et charges pour 55 k€ du fait des engagements financiers non tenus par certains cofinanceurs du projet GEPETO. **B. Guerin** explique que pour faire face à ce désengagement, il va solliciter des collectivités françaises. **V. Badiola** rappelle qu'il avait obtenu en effet un engagement de 90k€ du gouvernement basque qui n'a pas été tenu. Une partie sera apportée via les trois organisations professionnelles qui se sont engagées à apporter chacune 13k€.

Y. Foëzon s'inquiète de cette situation et propose, si les nouvelles sollicitations ne sont pas acceptées, de réduire le budget du CCR Sud dans ce projet. Il demande confirmation que les financements pour SIMBAD sont certains et que le CCR ne risque pas de se retrouver dans une situation analogue à l'avenir. Il demande qu'on revienne très rapidement à une maîtrise budgétaire.

➔ **les comptes annuels du CCR Sud sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale**

c. Adhésion et départ des membres durant le 6^e exercice

L'assemblée générale prend note du départ des membres suivants : ARPESCO, asociación de armadores de Ribeira, Cofradia de Pescadores Sanguines, ARCA-COOP, Organisation de producteurs du port de la Cotinière, Planète Mer.





→ L'assemblée générale valide l'adhésion au CCR Sud des organisations suivantes : Associação de Pescadores da Ilha de Corvo, APRAP.

4. Validation du programme de travail et du budget pour le 7^e exercice et points administratifs

→ Le programme de travail et le budget pour le 7^e exercice sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale

Le mandat de Commissaire aux comptes et de son suppléant arrivant à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2013, l'assemblée générale du 18/07/2013 a décidé de :

- renouveler en qualité de Commissaire aux comptes titulaire le Cabinet In Extenso Audit,, domicilié Impasse Augustin Fresnel – BP 39 – 44801 SINAT HERBLAIN CEDEX, représenté par Philippe Tesson
- renouveler en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Pierre Robin, domicilié Impasse Augustin Fresnel – BP 39 – 44801 SINAT HERBLAIN CEDEX

Pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2019

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

→ Suite à la décision du comité exécutif de mars 2013, l'Assemblée Générale renouvelle le titre de trésorier à Y. Foëzon pour les 6 prochaines exercices (avril 2013 – mars 2019)

→ Le code de conduite pour la participation des membres aux réunions du CCR Sud est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale

5. Débat ouvert sur la prochaine politique commune de la pêche

Fuensanta Candela (DG MARE) explique que étant donné le blocage institutionnel sur l'adoption des plans de gestion, le règlement de base incluse la possibilité d'établir des plans de réduction des rejets de manière autonome, afin de respecter l'engagement et le calendrier pris pour l'interdiction des rejets. Elle rappelle que le texte est le fruit d'un compromis entre la commission, le Conseil et le Parlement et encourage le CCR à se retourner vers les Etats Membres pour plus de précision sur ces derniers plans. En tout cas, il faut préparer dès maintenant l'interdiction des rejets.

Néanmoins, la commission maintient un fort objectif de faire des plans de gestion pour les pêcheries mixtes tout en notant que cela pourra être fait quand il y aura un modèle scientifique permettant de



mesurer l'impact socio-économique. S'il y a un accord politique, alors les plans obsolètes (anchois, merlu, sole) seront mis à jour.

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) demande comment les critères socio-économiques seront pris en compte pour la fixation des possibilités de pêche. **Antonio Cabral (ADAPI)** s'interroge d'autre part sur la liste des espèces qui pourront être rejetés (hormis les espèces protégées). **F. Candela** rappelle que en effet les Etats Membres doivent utiliser des critères objectifs et transparents incluant des critères environnementaux, sociaux et économiques pour distribuer des possibilités de pêche à sa flotte. Concernant l'obligation de débarquement, elle reconnaît qu'il est prévu d'exempter i) les espèces interdites, ii) les espèces sur lesquelles il a des preuves scientifiques (confirmés par le CSTEP) qui démontrent un taux de survie élevé et iii) les captures au-dessous d'un certain seuil (règle « de minimis »).

Liste des conclusions

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?
Aurelio Bilbao Barrandica est adopté par unanimité pour présider le CCR Sud de Juillet 2013 à Juillet 2015 (à cette date, la mandat du comité exécutif, des vice-présidents et de la présidence sera renouvelé).		
les comptes annuels du CCR Sud sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale		
L'assemblée générale valide l'adhésion au CCR Sud des organisations suivantes : Associação de Pescadores da Ilha de Corvo, APRAP.		
Le programme de travail et le budget pour le 7 ^e exercice sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale		
Suite à l'évaluation par le comité exécutif des trois propositions commerciales et au choix de renouveler le cabinet In Extenso, ce choix est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale		
Suite à la décision du comité exécutif de mars 2013, l'Assemblée Générale renouvelle le titre de trésorier à Y. Foëzon pour les 6 prochaines exercices (avril 2013 – mars 2019)		
Le code de conduite pour la participation des membres aux réunions du CCR Sud est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale		